

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_183

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la construction de vestiaires de football en bâtiment modulaire sur la commune de Noordpeene au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Séance du dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Pierre GRANDGENEVRE - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Sophie ANDRE - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Stéphane DIEUSAERT à Luc EVERAERE - Eddie DEFEVERE à Christophe LEGROIS - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Dorothee DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Bernard DENTENER

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_183

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la construction de vestiaires de football en bâtiment modulaire sur la commune de Noordpeene au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Écologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de la CCFI qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif de la CCFI concernant l'année 2023 ;

Le montant de la PACES ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de la PACES.

S'agissant du bénéficiaire, les attributions PACES sont affectées à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La commune de Noordpeene sollicite la CCFI au titre du fonds de concours PACES pour la construction de vestiaires de football en bâtiment modulaire.

Pour mémoire, la commune de Noordpeene a bénéficié d'un fonds supra communal de la CCFI de 100 000 € pour l'aménagement d'un terrain synthétique de football (délibération n°2022/067 du conseil communautaire du 5 juillet 2022). Ce fonds a été accordé au vu d'une participation financière de 11 autres communes de la CCFI.

Cet équipement est utilisé par :

- L'US Pays de Cassel (450 licenciés) et ses différentes sections, notamment par l'équipe première qui évolue en Nationale 3 (5ème niveau de compétition nationale) sur la saison sportive 2023/2024,
- les enfants scolarisés à l'école de Noordpeene (100 élèves), qui comprend les enfants des communes de Buysscheure et Ochtezeele,
- les accueils de loisirs sans hébergement.

Cette opération répond aux enjeux de transition énergétique et de mise aux normes de l'accessibilité en prenant compte de l'isolation thermique, la production d'énergie et l'empreinte environnementale, illustrés notamment par les aménagements suivants :

- respect des normes obligatoires en vigueur de la RT 2012 et au-delà pour un bâtiment modulaire pour un usage de vestiaires,
- mise en place d'une isolation performante et de volets roulants,
- système de chauffage de pompe à chaleur,
- ventilation double flux avec récupérateur de chaleur,
- éclairage LED avec détecteurs de mouvement,
- installation d'un système de récupération de l'eau de pluie ;

Le coût du projet est estimé à 564 151,30 € hors taxes.

La commune de Noordpeene bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 17% (taux fixe de participation de 15% + taux variable de 2% lié au coefficient d'écart de richesse – donnée 2023).

La participation maximum de la CCFI est de 95 905.72 € soit 17% du coût total du projet.

La commune bénéficie de plusieurs financements publics au niveau de l'État, du Département du Nord et elle va solliciter un cofinancement auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Dépenses prévisionnelles en euros HT		Recettes prévisionnelles		
Lignes de dépenses	Montant	Financeurs/fonds	Montant	%
Lot 1 – terrassement et fondations	98 979.82 €	Etat DSIL 2023	150 000 €	26%
Lot 02 – bâtiment modulaire		FAFA (forfait) Demande en cours	20 000 €	4%
Transport - levage	1 339.62 €	Département du Nord PTS 2021	100 000 €	18%
Charpente métallique	54 003.76 €	CCFI PACES 2023	95 905.72 €	17%
Bardage	15 149.54 €	Commune de Noordpeene (solde)	198 245.58 €	35%
Couverture – étanchéité	45 110.89 €			
Menuiseries extérieures	41 377.08 €			
Plâtrerie – Faux-plafonds	42 188.32 €			
Peinture	15 960.19 €			
Menuiseries intérieures	6 448.81 €			
Chape + carrelage	56 143.75 €			
Plomberie – sanitaire	33 788.26 €			
Ventilation double-flux	30 926.13 €			
Chauffage	51 621.39 €			
Electricité	52 704.55 €			
SSI	1 099.76 €			
Volets roulants	11 439.41 €			
Mobilier	5 870 €			
TOTAL GENERAL HT	564 151.30 €	TOTAL GENERAL HT	564 151.30 €	

Il vous est proposé :

- de verser à la commune de Noordpeene un fonds de concours d'un montant de 95 905,72 € maximum pour la la construction de vestiaires de football en bâtiment modulaire,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
 - 40 % au démarrage des travaux,
 - 40% à la réception des travaux,
 - 20 % au solde comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 décembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance


Bernard DENTENER



Le Président,


Valentin BELLEVAL

